

avaient l'un et l'autre très sincèrement à cœur la gloire de l'Eglise et l'avancement de la colonie. Mais l'un était membre de la compagnie religieuse la plus éminente qui existait en Europe, et l'autre représentait directement la seule autorité ecclésiastique qui fût reconnue alors au Canada. La colonie était encore trop petite pour contenir ces deux personnifications de la puissance religieuse. Le nouveau grand vicaire gênait l'ancien. Ce qu'il eut fallu faire, c'eut été de laisser le P. Dequen revêtu de son titre, et ne pas charger de ce manteau les épaules de l'abbé de Queylus, qui s'en serait fort bien passé.

En attendant le dénouement final, il importait que l'autorité légitime se fit respecter. M. de Queylus s'établit donc à la cure de Québec, préférant s'éloigner de Montréal, où se trouvaient tous les intérêts de la compagnie dont il était un des actionnaires et des fondateurs, que de nommer un substitut dont l'autorité n'aurait peut-être pas été respectée. Le P. Dequen, de son côté, ne voulait pas faire une opposition qui l'eût mis lui-même en trop grande évidence, et qui eût certainement compromis sa Société. Il n'avait du reste qu'à prendre patience, et à laisser faire ses supérieurs à la cour de France et à celle de Rome.

PASCAL POIRIER.

(A suivre.)